



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 96008

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les conséquences du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour les TPE-PME. Le prélèvement à la source est aujourd'hui un dispositif pratiqué dans la quasi-totalité des grands pays développés. Cependant, les artisans, les TPE et les PME s'inquiètent des futures modalités pratiques concernant cette réforme. Ils s'interrogent également sur les difficultés potentielles de la mise en place d'une telle mesure dans un marché du travail en pleine mutation oscillant notamment entre contrats de courte durée et travailleurs à employeurs multiples. Il est donc indispensable que l'application de cette mesure ne génère pas de travail supplémentaire pour les entreprises. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement afin que le travail supplémentaire demandé aux artisans, aux TPE et PME reste extrêmement modéré.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96008

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4382

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)